

## Habilitation à diriger des recherches

Sonia Desmoulin

23 novembre 2023, 14h00

MSH Ange Guépin, 5 Allée Jacques Berque 44000 Nantes

### **Mémoire de synthèse : *Le droit est-il un autre monde ? Un regard sur les rapports entre droit, sciences et techniques***

Quels rapports le droit entretient-il avec les sciences expérimentales et formelles et avec les techniques qui en sont issues ? C'est en enquêtant sur les interactions entre le droit et les disciplines dédiées à la description des faits ou à l'élaboration de méthodes formelles et en étudiant les questions posées par les nouveaux outils issus de ces disciplines, que les travaux passés ont entendu apporter des réponses. L'approche choisie a été, d'une part, de varier les sciences et les techniques concernées (biologie et génie génétique, chimie et sciences des matériaux, neurosciences et nanotechnologies, informatique et sciences computationnelles) et, d'autre part, de partir des objets et des pratiques pour étudier des questions de droit. Ceci permet de ne pas se cantonner à un registre d'interactions, mais au contraire de réfléchir aux théories pouvant expliquer des phénomènes plus larges (classifications, définitions, gestion des risques...). La méthode choisie a été d'adapter la méthode aux objets et aux questions, suivant un « nomadisme méthodologique » éclairé, et de recourir aussi souvent que possible à la pluridisciplinarité et l'interdisciplinarité. Ce cheminement a permis notamment de mettre à l'épreuve des théories explicatives : le naturalisme, le neurodéterminisme, la co-production ou l'hypothèse d'un droit auto-référentiel.

### **Mémoire original et perspectives de recherche : *L'humain que donc je devrais être. Etude sur la distinction entre humain et non-humain dans le discours juridique***

Ce programme entend poser la question de l'existence et de la fonction (ou des fonctions) d'un « discours » du droit sur l'humain à partir de sa distinction d'avec le non-humain. Il ne s'agit pas ici de proposer un point de vue sur ce que devrait (ou non) dire le droit de l'humain, mais de se demander si le droit dit quelque chose du « devoir être » humain, entendu comme une injonction (individuelle et/ou collective) à maintenir l'humain à part (différenciation biologique et distinction morale). Trouve-t-on des dispositions ou des décisions éclairant la manière dont la société franco-européenne contemporaine se représente le rapport similarité/séparation vis-à-vis du non-humain ? Peut-on y découvrir des éléments de détermination d'un critère d'humanité accolés à un régime de solutions ? Des injonctions sont-elles formulées quant à l'éventuelle nécessité de maintenir un certain état de fait ou quant à l'impératif d'adopter un certain comportement ? Il faut aussi s'interroger sur la qualité de cohérence – ou d'incohérence – d'un tel discours, ainsi que sur son évolution.

Les débats contemporains désignent les animaux et les machines « intelligentes » (ou autonomes) comme deux opposés-analogons de l'humain, dont ce dernier cherche à se distinguer et vis-à-vis duquel leurs statuts sont discutés. En parallèle, le droit de la bioéthique se saisit de l'humain incarné, mais connaît aussi des crimes contre l'humanité. A la croisée de différentes branches du droit, la recherche interroge l'existence d'un discours juridique sur la frontière entre humains et non-humains et sur son tracé, à partir de solutions juridiques relatives à l'humanité, aux animaux et aux machines intelligentes. Mobilisant la philosophie des actes de langage autant que la sociologie juridique des « effets symboliques », elle propose un éclairage original sur les évolutions récentes conduisant à concevoir désormais un élargissement du cercle des sujets de droit. Les premiers résultats mettent en lumière la complexité d'une distinction sans cesse reformulée, dont la dimension morale pourrait l'emporter sur le biologique. Les perspectives ouvertes conduisent à interroger le passage de la question de la distinction à celle de la relation, en s'attachant notamment aux transformations et aux implications de deux concepts actuellement très mobilisés en sciences humaines et sociales : la vulnérabilité et l'agentivité.